



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N° 40

Aout 2017

Le mot du maire

Quelques mots sur le système d'assainissement

Un système d'assainissement est généralement constitué d'un réseau qui collecte les eaux usées. Ce réseau amène les eaux usées jusqu'à un lieu où se trouve un centre de traitement de ces eaux. Dans ce centre de traitement, il y a d'abord une grille (un dégrilleur) qui permet d'arrêter les objets qui gêneraient de par leur volume le bon fonctionnement du centre de traitement. Après avoir traversés le dégrilleur les eaux usées se jettent dans une grande cuve où des bactéries vont entreprendre de manger les matières « solides » des eaux usées. Ne doit sortir de cette cuve que du liquide, mais si par hasard il y avait des matières en suspension qui en sortaient on place un préfiltre dont le rôle consiste à empêcher ces matières en suspension d'aller dans le filtre à eau et de l'obturer. Ce dernier filtre a pour vocation de rendre l'eau la plus propre possible. Il existe plusieurs filtres possibles : les racines des plantes (comme les filtres à roseaux), la coco, les pulpes de noisette, le sable, la terre, etc. A Anzat, pour des questions de climat nous avons choisi le filtre à sable. Au Luguet ce devrait être similaire. Pour les autres hameaux nous envisageons la terre comme cela se fait pour les systèmes individuels.

Quelques mots sur les finances

Comme cela a été indiqué dans le bulletin municipal sur le budget : la location des terrains agricoles sectionnaux et communaux rapporte à peu près 116 000€ par an. Les dotations de l'Etat amènent, malgré une baisse pendant deux ans, encore un peu plus de 100 000€ par an (101 848€ en 2017 contre 105 577€ en 2016 et 138962 € en 2015) tandis que les taxes foncières et d'habitation approchent les 100 000€.

A cela il faut ajouter les aides financières pour la prise en charge des employés communaux, puis la location des bâtiments communaux, les ventes de bois, les ventes de racine de gentiane, les ventes de Parrot, les buvettes, les marchés, les dons, etc. ce qui nous amène à un montant global de plus de 400 000€ par an. Toutes ces recettes doivent servir au fonctionnement des sections et de la commune ainsi qu'à provisionner pour faire de l'investissement. Cependant pour l'investissement, il y a en plus des subventions qui peuvent monter jusqu'à 80% du montant hors taxes des investissements. Ainsi si la commune investit 20€ elle peut avoir jusqu'à 80€ de subventions, c'est-à-dire qu'avec 20€ la commune peut obtenir quelque chose qui en vaut 100€. Avec 20 000€, elle peut obtenir un travail qui vaut 100 000€, etc. La commune d'Anzat le Luguet est donc une commune qui a le privilège d'avoir les moyens de réaliser ses projets.

Je précise que l'argent public tel que celui des sections et de la commune n'a pas vocation à garnir des comptes en banque, mais a vocation à être utilisé pour contribuer à l'amélioration et au développement des conditions de vie dans les sections et dans la commune.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bon mois d'août.

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du 04 Juillet 2017.

➤ Travaux maison des associations :

Le bâtiment qui doit accueillir la maison des associations nécessite des travaux de rénovation. Un devis de la SARL Cubizolles a été étudié pour les menuiseries PVC sur mesure. Le montant total du devis HT est de 2792.59 € HT. La couleur des menuiseries PVC choisie est blanche, afin d'harmoniser avec le bâtiment qui accueille la salle du conseil municipal.

➤ Projet photovoltaïque :

Le conseil municipal souhaite participer au plan Climat, et plus particulièrement dans la production d'énergies renouvelables.

Soucieux de l'intérêt paysager de la commune, en particulier les lignes de crêtes, et conscients que certaines côtes sont à l'état de friche, le conseil municipal propose que certaines de ces côtes puissent être mises en valeur en accueillant des unités de production d'énergie solaire.

➤ Aménagement Espace numérique :

Suite au Plan Préfecture Nouvelle Génération qui modifie les modalités et les conditions de délivrance notamment des cartes nationales d'identité, la commune d'Anzat le Luguët s'était positionnée dans un courrier du 13 mars 2017, adressé à la Préfecture, pour mettre en place un point numérique à destination des administrés afin d'établir les pré-demandes CNI - Passeports.

Un courriel de la Préfecture du 22 juin stipulant que ces espaces pourraient ultérieurement être étendues à d'autres télé-procédures telles que permis de conduire et certificats d'immatriculation, demande si la commune souhaite maintenir sa demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à la mise en place de cet espace numérique à destination des usagers et demande à Monsieur le Maire que des estimatifs de tarifs d'achat de matériel informatique et de mobilier soient établis

➤ TARIF STATION PARROT :

La station nordique de Parrot évolue en une station "été hiver". Elle propose des activités aussi bien hivernales, location de ski de fond, raquettes, luges ; qu'estivales avec la location de VTT et de cerf-volant. Elle propose aussi à la vente des boissons, des en-cas, ainsi que des snacks.

Le Conseil municipal fixe les tarifs de location et de vente des produits :

TARIF LOCATION DE MATERIEL

Catégorie hiver	Demi-journée 10h à 13h30 ou 13 h à 16h30	Journée à partir de 10h
Ski de fond : Equipement complet Adulte	6.00 €	8.00€
Ski de fond : Equipement complet Enfant*	4.00 €	6.00 €
Raquette adultes	6.00 €	8.00 €
Raquette Enfants*	4.00 €	6.00 €
Luge	3.00 €	5.00 €

* Enfants de 4 à 12 ans inclus.

Catégorie	1 heure	2 heures	Demi-journée / 4 heures	Journée
VTT ELECTRIQUE		15 €	25 €	40 €
VTT ADULTE		8 €	15 €	25 €
CERF VOLANT	3 €			

TARIF BOISSONS ET SNACK

Boisson chaude : 1 € Bière sans alcool : 2 € Boissons en canette : 1.50 €

Barre chocolatées : 1 € Bouteilles d'eau 50 cl : 0.50 €

Pizza, Croque-Monsieur, : 3 €.

Ce qui s'est passé en Juillet

Samedi 8 Juillet : Une quarantaine de personnes sont venues assister au concert du quatuor « Mises en bouche » pour la 3^{ème} édition de la Nuit des Eglises à Anzat. L'ensemble a présenté un répertoire éclectique « a cappella » composé de chants sacrés et profanes de la Renaissance au XX^e siècle.



Mercredi 12 Juillet : Sous un ciel brumeux, une trentaine de personnes se sont promenées dans les plantations d'Apcher avec Fabien Servol de l'ONF. Comme à son habitude, Fabien nous avait apporté différents échantillons de branchages, et nous a expliqué avec force détails, la vie de nos forêts.



Mardi 18 juillet : Les travaux extérieurs de la boulangerie ont été subventionnés d'une part par l'Etat (DETR), et d'autre part par le Ministère de l'écologie et de l'environnement, via le Parc des Volcans (TEPCV). De ce fait, il y a eu une inauguration officielle le 18 Juillet pendant le marché nocturne du mardi en présence de 3 conseillers de la nouvelle Agglo Pays d'Issoire qui s'étaient déplacés pour la circonstance et, de M Cubizolles, responsable de l'entreprise qui a fait les travaux.

Monsieur le Maire a prononcé quelques mots ainsi que Madame Varischetti, conseillère déléguée en charge du commerce et de l'artisanat. Madame Valerie Ruevas la gérante nous a régalaé ensuite avec ses productions artisanales.



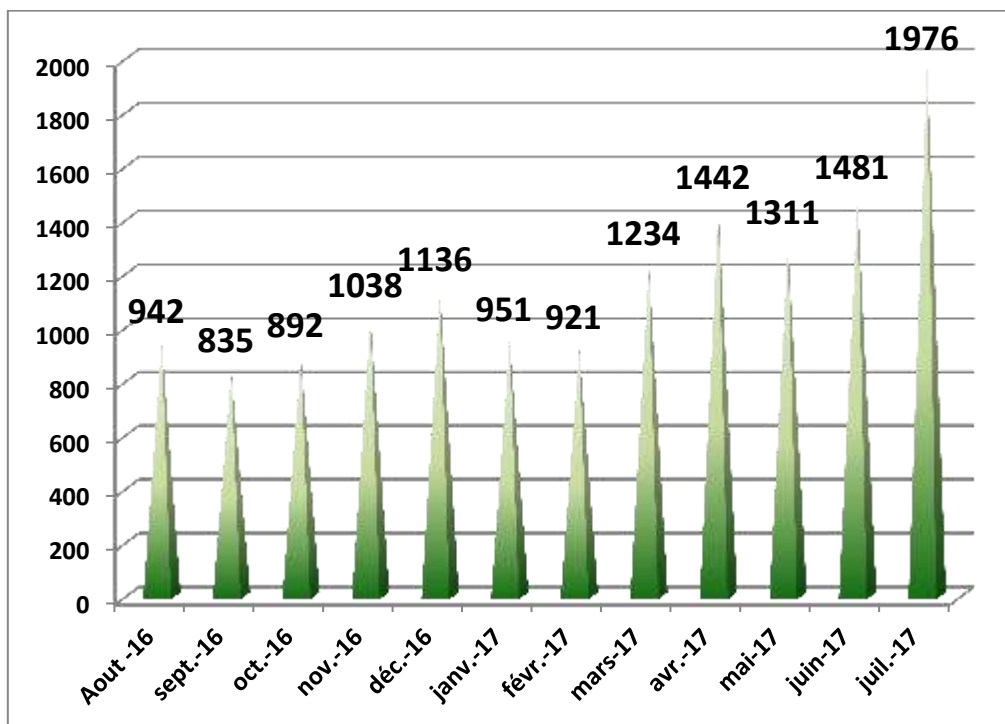
Vendredi 28 Juillet : Béatrice Avenel a animé sous un superbe soleil la 3^{ème} randonnée aquarelle. Sous le Luguet 8 élèves ont réalisé avec ses indications. un carnet de voyage haut en couleurs Vous pouvez voir les œuvres de Mme AVENEL au Zagat.



Samedi 29 Juillet : Afin de réviser notre pratique, Suzanne Woodward, enseignante, avait organisé une après-midi de conversations en anglais. Une dizaine de personnes sont ainsi venues passer un moment agréable en bavardant dans la langue de Shakespeare.



Statistiques des visites du site web d'Anzat



Le Tétanos

Les agriculteurs, les éleveurs (principalement de bovins), les jardiniers, les cavaliers... sont potentiellement exposés.

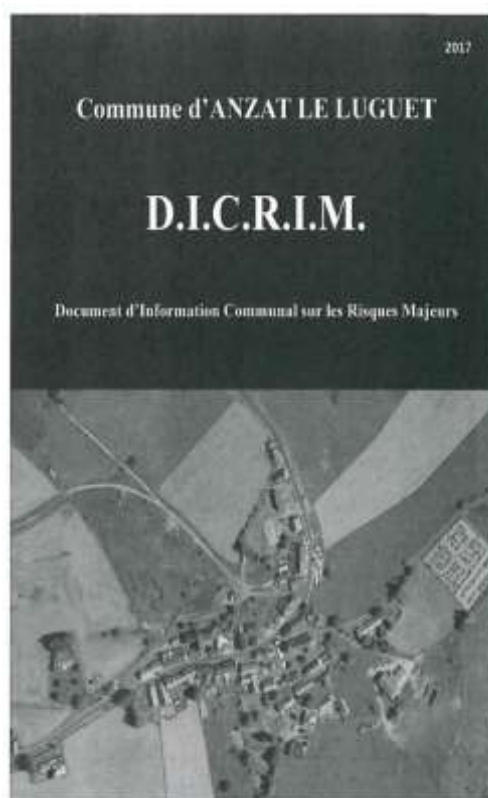
Contamination : Cette bactérie vit dans la terre sous forme de spores. Elle se retrouve dans les intestins des mammifères et des chevaux en particulier.

Les signes : Entre 3 jours et 1 mois après la plaie, une contraction apparaît. La personne ne peut pas ouvrir la bouche ni desserrer les dents. La mastication devient douloureuse en quelques jours, puis impossible.. Ces signes sont suffisamment bruyants et caractéristiques pour que le diagnostic soit fait, en particulier si la personne n'a pas de vaccination antitétanique à jour. Une fièvre commence à s'installer avec beaucoup de sueurs et des palpitations cardiaques.

Enfin la contracture peut rester limitée à un membre, et la gravité est alors moindre.

Même si la fréquence de cette maladie est en baisse, les décès, eux, persistent. Mais dans tous les cas, il s'agit d'une maladie extrêmement grave et longue, nécessitant des hospitalisations en réanimation pouvant durer jusqu'à 5 semaines.

Ces vies pourraient être épargnées si les adultes veillaient à faire des rappels du vaccin.



ANIMATIONS 2017

AOUT :

1 au 27 Août : Exposition de peintures des membres de l'association "Boite O Couleurs" à la grange d'Angèle au Luguet.

Vendredi 4 Août : Nuit des étoiles salle polyvalente groupe **Traucaterme. (Concert bal)**. (Musique trad d'Auvergne). Entrée 7 € et 5 €. Puis observation des étoiles avec le club d'astronomie de Brassac, au Pirou.

Samedi 19 Août : Découverte de l'œnologie dans la maison des associations avec Annie SAUVAT de Boudes 15 h 17 h. Entrée gratuite.

Samedi 26 Août : 22 h Feu d'artifice offert par la municipalité, tiré au bourg.

Samedi 26 et dimanche 27 Août : Fête patronale de la St Roch organisée par le comité d'animations.